



AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 503-2024

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 503-2024 relatif à la gestion contractuelle remplaçant le règlement numéro 486-2022 a été adopté le 27 novembre 2024.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 4 décembre 2024.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), François Alexandre Guay, Directeur général et greffier-trésorier
(prénom et nom) (poste)

de la municipalité ou ville de Sainte-Mélanie, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 4 décembre 2024 entre 9 et 17 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 4 décembre 2024.

Signature